



## **Communiqué de presse de la FSU Nord/Pas-de-Calais**

### **Lettre ouverte à Mme la Rectrice et à M.le Président du Conseil Régional**

#### **Energie: A quoi jouent le Rectorat et la Région?**

Nous avons appris avec stupéfaction l'annulation du CAEN prévu le 18 octobre prochain alors même que conformément au Code de l'Education (art R234-10) , le CAEN doit se prononcer sur l'attribution des subventions aux EPLE , question sensible s'il en est en cette période de crise énergétique.

Le RI du CAEN prévoit en effet (art 4) qu'une date de repli doit être prévue dans un délai de 8 à 15 jours maximum en cas de non tenue possible de l'instance à la date initialement prévue. La demande de report par certaines organisations ne peut donc en aucun cas être invoquée pour annuler l'instance, un report en 2023 ne pouvant en effet pas être acté comme un report au sens des textes du Code de l'Education et du RI du Caen de l'académie de Lille . Nous nous étonnons également de la mention de la date-butoir du 18 octobre quant à la légitimité de la composition de l'instance. Outre l'argument précédemment évoqué de la date de repli qui doit être nécessairement prévue, la composition précédente du CAEN était parvenue à échéance le 25 avril 2019, les documents officiels en faisant état. C'est le retard dans la nomination de certains membres-en aucun cas ceux des représentants des personnels - qui ont abouti à un décret daté du 18 octobre 2019. .Par ailleurs , nous apprenons ce jour avec stupéfaction que le Conseil Régional convoque pour ce mercredi 5 octobre une réunion avec Mme la Rectrice et des représentants des provideurs.

Nous demandons donc que ce CAEN se tienne , quitte à avancer la date initialement prévue et que le fonctionnement démocratique soit respecté dans l'académie de Lille. Faute de quoi , nous ferons le constat d'une volonté de mépriser et pour ainsi dire d'enjamber l'instance et l'ensemble de ses représentants , tant au niveau de la Région qu'au niveau de l'Académie sur laquelle nous communiquerons largement. Cela s'inscrit dans le cadre des positions que nous défendons, à la FSU, en particulier depuis 2 ans , puisque le CAEN de rentrée 2020 a été fusionné avec celui de la préparation de rentrée 2021 et que celui de la rentrée 2021 s'est tenu en janvier 2022 , ce que nous avons à chaque fois dénoncé vivement en instance. Le déni de fonctionnement démocratique se confirme donc. Et il n'est pas acceptable.

Par ailleurs , les déclarations de Mme la Vice-Présidente en commission du CESER ainsi que dans la presse régionale concernant le fonctionnement des lycées dans les semaines et les mois à venir font plus que nous inquiéter.

Depuis des années, la FSU, interpelle la Région, en instance, en audience et par courrier sur la nécessité d'investir dans la rénovation des lycées de l'académie en particulier , qu'il s'agisse des huisseries-dont la période de crise sanitaire a montré et montre toujours la nécessité de réparation ou remplacement-de l'isolation ou du bâti. Force est de constater que les lycées ne sont pas pour la Région une priorité puisque très peu de choses ont été faites. La crise énergétique qui s'installe montre à quel point nous avons raison depuis le début. Les enjeux de la transition écologique également.

Nous vous interpellons donc , M. le Président , sur les investissements prévus dans les lycées de l'Académie de Lille , en matière de rénovation énergétique et environnementale ainsi que sur les moyens complémentaires prévus pour 2023 afin d'assurer la scolarisation des lycéens de l'académie dans des conditions normales . Ce que les départements du Pas-de-Calais et du Nord mettent en oeuvre, la Région refuserait-elle de le faire?

De plus , nous sommes stupéfaits de la désinvolture des déclarations de Mme la Vice-Présidente quant à l'organisation des enseignements dans les lycées.

Faut-il rappeler que l'organisation de ces enseignements relève, non pas des compétences de la Région, mais de celles des membres des Conseils d'Administration des EPLE?

Faut-il vous apprendre, qu'aujourd'hui , et cela a été amplifié par la Réforme du lycée du précédent Ministre de l'Education , la majorité des lycées de l'Académie sont ouverts le mercredi après-midi et que de nombreux cours s'y tiennent, en présence d'élèves?

Faut-il vous rappeler que le mercredi est aussi le temps privilégié pour l'animation du sport scolaire et celui de la programmation de toutes les compétitions UNSS? Ces activités sont largement plébiscitées en cette rentrée par nos élèves après deux années de crise sanitaire où les pratiques sportives ont été partiellement ou complètement empêchées. La FSU redit la nécessité d'encourager la participation de nos élèves à l'association sportive, seule garantie d'un accès équitable pour toutes et tous à ces formes de pratique scolaire d'entraînement et de compétition et demande que les cours du mercredi après-midi soient évités au maximum.

Le "report" des cours du samedi matin au mercredi après-midi est donc une proposition déconnectée de la vie des élèves, des personnels et des EPLE.

Faut-il vous rappeler également que la Région n'a pas la compétence pour décider du passage des cours en mode dégradé à savoir en distanciel? Nous nous étonnons donc de ces prises de position et interpellons Mme la Rectrice sur ce point. Pour la FSU, les lycéens de l'académie doivent avoir le droit de disposer de conditions d'enseignement non dégradées , gage de leur réussite aux examens et pour leurs études futures.

Par ailleurs, en tant que représentants des personnels, nous nous indignons que la seule solution trouvée soit de reporter les dépenses sur les les personnels et les familles (chauffage et électricité si le travail se fait en distanciel) : outre que cela est insupportable pour des fonctionnaires dont le point d'indice n'a été augmenté que de 3,5% alors que l'inflation s'annonce bientôt à 10, cela ne résout en rien le problème national de fourniture d'énergie puisque la multiplication des points de dépense énergétique est une aberration écologique.

Enfin, la FSU ne cédera pas au chantage qui commence à se faire entendre dans certains EPLE en ce qui concerne le volet pédagogique: chauffage contre annulation de projets pédagogiques ou projets pédagogiques contre baisse drastique du chauffage et même recommandation de ne pas ouvrir les fenêtres au mépris du protocole -socle en vigueur actuellement!

Ne doutant pas, Madame la Rectrice, Monsieur le Président que l'Education est pour vous une priorité , nous attendons vos réponses à la hauteur des enjeux, réponses que nous ferons largement connaître.

**Contacts:**

**C.Piecuch FSU 59/62 0663107913/ JF Caremel SNES-FSU 0607038416 / E.Jankowiak SNEP-FSU 0670711951 / J.Alemany SNUEP-FSU 0670744863**

**Thierry Quéту FSU Hauts-de-France**

